CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

Profil

Le titulaire du CAP Petite Enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants jusqu'à 6 ans.

Avec les parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure en outre l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Il peut exercer sa profession en milieu familial (à son domicile ou celui des parents), en école maternelle, en établissement d'accueil du jeune enfant, en centre de loisirs sans hébergement, en centre de vacances collectif, en centre social...

Qualités Requises

- Goût pour les contacts humains, le travail en équipe
- Qualités d'écoute, de neutralité et de diplomatie
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Qualités de communication
- Bonne expression orale et écrite
- Discrétion (respect du secret professionnel)

Emplois

Auxiliaire petite enfance, Garde d'enfant à domicile, Assistant maternel, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)…

Conditions d'accès

Sortie de 3ème (générale, prépa métiers)

Contenu de la formation **Formation en 2 ans**

LE CAP AEPE s'articule autour de **3 blocs de compétences** :

- ✓ **Bloc 1** : Accompagner le développement du jeune enfant
- ✓ **Bloc 2** : Exercer son activité en accueil collectif
- ✓ **Bloc 3** : Exercer son activité en accueil individuel

Période de formation en milieu professionnel (stages)

14 Semaines obligatoires sur les 2 années de formation.

Lieux : écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans), tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels, organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Poursuite d'études

Le **CAP** débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des **études** en 2 ans en bac professionnel (ASSP), ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social. (Concours Atsem, auxiliaire puériculture, auxiliaire de vie sociale).

Etablissement de formation

Lycée des métiers Jean Lurçat
4 rue Ludovic Arrachart 69008 LYON
04.72.78.01.60
Accès par métro, tramway, bus
Mail : 0690045z@ac-lyon.fr

http://jean-lurcat.ent.auvergnerhonealpes.fr/

(Document non contractuel) *Mise à jour le 18/11/2024*